

Projet Éducatif de Territoire 2025-2029

Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie

INTRODUCTION

Un **projet éducatif de territoire** est un document qui vise à organiser l'action éducative et extrascolaire sur un territoire donné, en impliquant différents acteurs : collectivités, écoles, associations, familles, etc.

Il a pour objectif de renforcer les parcours éducatifs des enfants et des jeunes, tout en prenant en compte les besoins et les attentes des familles, et de créer des synergies entre les différents acteurs du territoire.

Il s'agit d'un cadre de collaboration sur plusieurs années qui s'appuie sur un diagnostic local et définit des objectifs et des actions adaptées au contexte local, en intégrant notamment l'accompagnement de la parentalité comme une dimension essentielle du projet.

Le premier Projet Éducatif de Territoire a été mis en place en 2013, lors de la prise de compétence enfance par la Communauté de communes pour l'organisation et le soutien des accueils de loisirs sans hébergement. Ce projet visait à répondre aux besoins croissants des familles en matière de garde, de loisirs et d'éducation en dehors du cadre scolaire.

En 2019, avec la signature du premier PLUSSF, plusieurs fiches action ont fixé des objectifs d'amélioration dans plusieurs domaines de l'accueil et des loisirs proposés aux enfants, aux jeunes et leurs familles, en prenant également en compte le rôle central des parents dans l'éducation.

En 2024, le bilan du PLUSSF a mis en lumière la nécessité de continuer à améliorer le parcours de vie des enfants et des jeunes sur le territoire, mais aussi de renforcer l'accompagnement de la parentalité, en considérant les défis auxquels les familles sont confrontées au quotidien. Ce suivi doit s'étendre au-delà des seuls besoins éducatifs des enfants et des jeunes et inclure des actions concrètes pour soutenir les parents dans leur rôle éducatif et leur bien-être familial.

Dans le PLUSSF 2025-2029, la fiche action N°9 est dédiée entièrement au Projet éducatif du territoire, avec l'ambition de faire de celui-ci un véritable outil de suivi des parcours éducatifs, scolaires et personnels des enfants, des jeunes et de leurs familles.

Ce projet vise à devenir un levier pour accompagner le développement harmonieux de chaque individu, en tenant compte de ses spécificités et de ses besoins, tout en renforçant le soutien aux parents dans leur rôle éducatif.

Cela inclut un suivi personnalisé des parcours, une approche individualisée des besoins des familles, et le développement d'activités visant à soutenir les compétences socio-émotionnelles des enfants et des jeunes, en parallèle d'une écoute active et de l'accompagnement des parents dans leurs défis quotidiens.

Des activités enrichissantes seront proposées pour élargir les horizons des jeunes et les préparer aux compétences du XXI^e siècle : technologies, créativité, collaboration intergénérationnelle. Ces projets sont également pensés pour créer du lien social entre les générations, tout en renforçant l'accompagnement des parents, dans un esprit de soutien, de proximité et de co-éducation.

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Indicateurs	
Population	14 communes et 15 598 habitants.
Structure de la population	La part plus importante des tranches d'âges : 45 – 59 ans et 60 – 74 ans
Structure des ménages	Ménages composés d'une seule personne : 13,4% 17,2% au niveau national. Couples sans enfant : 37.8%, 30% pour la France. Familles monoparentales : 7.3% 14.9% pour la France.
Niveau de pauvreté	Le taux de pauvreté 12.8% niveau départemental 9.4%.
Statut vis-à-vis de l'emploi	Le taux de chômage des 15-64 ans : 6.4%, taux national 7.2%.
Catégories socio-professionnelles	Agriculteurs : 8.5 %, 1.4% au niveau national. Ouvriers : 40,5 %, en France 19.9%. Cadres : 4.4%, 18.6% au niveau national.
Natalité	Le taux de natalité : 9.2%, 10.7% pour la France.
Petite enfance	Le nombre d'enfants de moins de 3 ans : 13% soit 345 enfants. La capacité d'accueil théorique est de 91% au 31/12/2023. En 2024 on retrouve sur le territoire, 65 assistantes maternelles avec une moyenne d'âge de 52 ans. EAJE : 1 Multi accueil, 4 Micro crèches, 70 Assistantes maternelles et 3 MAM, 1 Relais Petite Enfance (RPE)
Enfance	Le nombre d'enfants de 3 ans à moins de 12 ans : 1 288 19 écoles maternelles/primaires 11 accueils Périscolaires et 4 accueils de loisirs
Jeunesse	Le nombre de jeunes de 12 ans à moins de 16 ans : 642 et de 16 ans et moins de 18 ans : 299
Scolarisation	Le taux de scolarisation : 2-5 ans : 81.6%, 73.8% en France. 6-17 ans : 2.2%, taux national 2.8%.
Parentalité	REAAP local

LES OBJECTIFS

Le Projet Éducatif de Territoire se fixe des objectifs clairs et ambitieux pour garantir un environnement propice à l'épanouissement de tous les enfants et jeunes du territoire, renforcer la cohésion sociale, soutenir la réussite scolaire et lutter contre les inégalités. Ces objectifs visent à équilibrer les besoins éducatifs, sociaux et familiaux pour un développement harmonieux de chaque enfant.

1. Garantir un mode de garde accessible à tous :
 - Proposer une offre d'accueil diversifiée, accessible et de qualité, adaptée aux besoins variés des familles, dans toutes les structures éducatives et de loisirs du territoire, en veillant à ce que chaque enfant puisse y trouver sa place.
 - Développer des solutions de garde souples et adaptées aux besoins des parents, tout en tenant compte des contraintes professionnelles et sociales des familles.
2. Offrir un espace sécurisé et sain :
 - Garantir l'accès à des structures accueillantes, sûres et adaptées aux besoins des enfants, pour lutter contre les inégalités sociales et garantir l'égalité des chances.
 - Mettre en place des actions de sensibilisation pour les familles concernant la sécurité, la santé et le bien-être des enfants, et favoriser une approche préventive partagée entre les structures éducatives et les parents.
3. Proposer un espace de prévention et de communication :
 - Mettre en place des actions de prévention, notamment contre la maltraitance, en renforçant les règles d'organisation et les bonnes pratiques au sein des structures d'accueil.
 - Créer un environnement où l'écoute active permet aux enfants de s'exprimer librement, de développer leur sens critique et d'acquérir de l'autonomie.
 - Renforcer la communication entre les structures éducatives et les parents, afin de mieux répondre aux besoins de chaque enfant et de favoriser une co-éducation efficace.
4. Assurer un espace éducatif et de socialisation :
 - Promouvoir une éducation de qualité, continue et inclusive, favorisant la socialisation et le développement des compétences psychosociales des enfants.
 - Aider chaque enfant à prendre en charge son développement personnel, en favorisant son autonomie et sa responsabilité.
 - Accompagner les parents dans leur rôle éducatif en mettant en place des actions de soutien à la parentalité, des ateliers ou des groupes d'échange pour renforcer les compétences parentales et encourager la participation active des familles.
5. Créer un espace de plaisir :
 - Offrir aux enfants et aux jeunes des moments de loisirs et de détente, dans le cadre d'activités ludiques et créatives, leur permettant de découvrir, d'apprendre, de jouer, mais aussi de s'adonner à des activités physiques et sportives.
 - Créer des opportunités pour que les parents puissent s'impliquer dans les activités de loisirs, contribuant ainsi à renforcer les liens familiaux et communautaires.
6. Assurer un milieu professionnel :
 - Accompagner les structures du territoire dans l'identification des besoins des enfants, la formation des animateurs et intervenants, et la mise en place de projets pédagogiques communs.
 - Veiller à la professionnalisation continue des acteurs éducatifs et à la création d'une dynamique de coopération entre les structures locales.
 - Impliquer les parents dans le processus éducatif en créant des occasions d'échanges réguliers avec les professionnels pour mieux comprendre les enjeux éducatifs et sociaux de chaque famille.

LES STRUCTURES

Accueils des 3/10 ans :

1. Accueil de loisirs en régie directe Laguëpie

Cette structure, gérée directement par la Communauté de communes, a pour objectif de proposer un environnement sécurisé et stimulant aux enfants de 3 à 10 ans. Elle vise à développer les compétences sociales, créatives et intellectuelles des enfants à travers des activités diversifiées, tout en permettant à chaque enfant de s'épanouir à son rythme.

- Localisation : 5 rue des Louries, La Tardière.
- Capacité d'accueil : 40 enfants maximum.
- Personnel : 3 animatrices permanentes et des animateurs saisonniers, formés pour répondre aux besoins éducatifs et sociaux des enfants.
- Objectifs : Offrir un cadre ludique, éducatif et de prévention pour favoriser l'autonomie, la socialisation et la créativité des enfants. Les activités proposées sont adaptées en fonction de l'âge et des intérêts des enfants, avec un accent sur les jeux collectifs, les projets créatifs et les sorties éducatives.

2. Accueils de loisirs associatifs

Trois accueils de loisirs affiliés à la fédération Familles Rurales accueillent les enfants tout au long de l'année dans des structures locales : Antigny, Saint Pierre du Chemin et Mouilleron St Germain.

Ces accueils jouent un rôle clé dans le développement personnel et social des enfants, en mettant l'accent sur des activités éducatives et ludiques, tout en encourageant la participation active des enfants.

- Partenariat : La Communauté de communes soutient financièrement ces structures dans le cadre d'une convention d'objectif, favorisant une collaboration étroite pour garantir des services de qualité.
- Activités : Ces structures offrent une large gamme d'activités tout au long de l'année, incluant des jeux éducatifs, des ateliers créatifs, des activités sportives et des sorties culturelles, en fonction des saisons et des projets pédagogiques définis.

Animation pour les 11/17 ans Activados :

Le service Activados, proposé par la Communauté de communes, est un programme itinérant destiné aux jeunes de 11 à 17 ans, conçu pour répondre aux demandes de loisirs et de découverte sur le territoire de La Châtaigneraie. Ce programme vise à offrir aux jeunes un accès à des activités variées et enrichissantes tout en favorisant la mixité sociale et la mobilité des jeunes entre les différentes communes.

- Modalités : Les activités sont organisées en journée et sont adaptées à l'âge et aux intérêts des jeunes. Elles incluent des activités sportives, culturelles, de loisirs, de prévention et de pleine nature, en valorisant les ressources locales.
- Partenariat local : Le programme se base sur des collaborations avec des structures locales (équipements sportifs, lieux culturels, etc.) et des prestataires extérieurs (patinoire, concerts, activités nautiques, etc.) pour proposer une diversité d'expériences aux jeunes.

- Objectifs : Offrir un accès à des loisirs enrichissants et développer des compétences psychosociales en dehors du cadre scolaire. Le programme vise également à encourager les jeunes à s'engager dans des projets collectifs, à se responsabiliser et à développer leur esprit d'équipe.

Chaque été, des séjours de 5 jours en habitat léger sont organisés pour les jeunes de 11 à 17 ans, dans le cadre d'une approche immersive de la vie en collectivité et de la découverte de nouveaux territoires.

- Activités proposées : Les séjours incluent des activités de pleine nature, des randonnées, des ateliers créatifs et des jeux de groupe, tout en mettant l'accent sur le respect de l'environnement et la coopération.
- Objectifs : Apprendre la vie en collectivité, développer des compétences sociales et environnementales, et favoriser l'autonomie des jeunes dans un cadre sécurisé et encadré par des professionnels. Les séjours visent à offrir une expérience enrichissante en dehors du cadre quotidien, avec une approche ludique et éducative.

LES PROJETS PÉDAGOGIQUES

Dans le cadre des conventions d'objectifs, chaque directeur d'accueil de loisirs est responsable de la rédaction d'un projet pédagogique détaillant les conditions de mise en œuvre concrètes du Projet Éducatif de Territoire.

Ces projets visent à assurer une cohérence entre les objectifs du projet global et les activités proposées au sein de chaque structure.

Les projets pédagogiques doivent inclure :

- Les objectifs éducatifs : Ils définissent les compétences et les valeurs à développer chez les enfants et les jeunes, notamment l'autonomie, la socialisation, l'esprit d'initiative, et le respect de l'environnement.
- Les modalités de mise en œuvre : Cela comprend la description des activités, des ressources nécessaires, et des méthodes pédagogiques utilisées pour encourager l'apprentissage ludique et le développement personnel des enfants.
- L'inclusion et la diversité : Chaque projet pédagogique prévoit des actions spécifiques pour garantir l'inclusion de tous les enfants et les jeunes, en particulier ceux issus de milieux sociaux et culturels variés, ou ayant des besoins spécifiques.
- L'implication des familles : Les projets pédagogiques intègrent des dispositifs pour favoriser la participation des parents dans les activités proposées, en mettant l'accent sur une co-éducation efficace entre les structures et les familles.

Ces projets sont révisés régulièrement afin de s'adapter aux évolutions des besoins des enfants et des jeunes et aux attentes des familles, tout en restant en phase avec les priorités définies par le Projet Éducatif de Territoire.

LES ÉVALUATIONS

Une évaluation continue et rigoureuse des structures est mise en place pour garantir la qualité et l'efficacité des actions menées.

- Bilan annuel : Chaque année, un bilan d'activité est transmis à la Communauté de communes. Ce bilan permet de mesurer la conformité des actions des structures avec les objectifs du Projet Éducatif de Territoire, en s'appuyant sur des indicateurs de performance tels que le taux de satisfaction des familles, le taux d'assiduité des enfants, et l'impact des activités proposées sur le développement personnel des jeunes.
- Rencontres de concertation : Des rencontres régulières entre la Communauté de communes et les responsables des structures d'accueil sont organisées pour évaluer ensemble les résultats des projets pédagogiques et identifier les axes d'amélioration. Ces échanges permettent de réajuster les actions et de renforcer la coopération entre les différents acteurs éducatifs locaux.
- Retour des familles et des partenaires : les retours des familles et des partenaires (écoles, associations, etc.) sont intégrés dans l'évaluation pour améliorer les pratiques pédagogiques et mieux répondre aux attentes du territoire.

LE FINANCEMENT

Le financement des accueils de loisirs repose sur un modèle partenarial et partagé entre plusieurs acteurs locaux et institutionnels, permettant d'assurer la pérennité et la qualité des services proposés.

- Participation des communes et de la Communauté de communes : Les communes du territoire et la Communauté de communes contribuent financièrement au fonctionnement des structures, en prenant en charge une partie des frais de fonctionnement qui ne sont pas couverts par les familles. Cette collaboration garantit l'accessibilité des services à tous les enfants, indépendamment de leur situation économique.
- Contribution des familles : Les familles participent financièrement selon un barème adapté à leurs ressources, afin de garantir une prise en charge équitable et de permettre à chacun de bénéficier des services.
- Partenariats financiers :
 - La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Vendée : Dans le cadre d'une convention de Prestation de Service, elle participe au financement des accueils de loisirs, notamment en soutenant les actions éducatives et de loisirs visant à favoriser l'inclusion des enfants dans la société.
 - La Mutualité Sociale Agricole (MSA) Loire-Atlantique/Vendée : La MSA intervient financièrement par le biais d'une convention de Prestation de Service horaire, soutenant l'organisation d'activités spécifiques, notamment pour les enfants des territoires ruraux.
 - Le Département de la Vendée : Le Département participe également au financement des structures d'accueil en versant un forfait annuel, qui permet de soutenir l'ensemble des actions éducatives et de loisirs sur le territoire, et d'assurer une égalité d'accès aux services pour tous les enfants.

CONCLUSION :

Le Projet Éducatif de Territoire est un outil fondamental pour organiser l'action éducative et extrascolaire sur notre territoire, et pour offrir aux enfants et aux jeunes un parcours enrichissant, cohérent et adapté à leurs besoins.

Il s'inscrit dans une démarche de coopération et de solidarité, réunissant les collectivités, les écoles, les associations, les familles, et les différents partenaires locaux autour d'un même objectif : favoriser l'épanouissement et la réussite de chaque enfant, en tenant compte de sa singularité et de son environnement.

Les actions mises en place dans le cadre de ce projet visent à renforcer la cohésion sociale, à lutter contre les inégalités et à soutenir les familles dans leur rôle éducatif.

La réussite de ce projet repose sur l'implication active et la coopération continue de tous les acteurs concernés. C'est pourquoi nous devons maintenir un dialogue constant, évaluer les actions régulièrement et ajuster nos priorités en fonction des retours et des évolutions des besoins du territoire.

À travers cette dynamique collective, nous œuvrons pour offrir à chaque enfant et chaque jeune des opportunités d'apprendre, de grandir et de s'épanouir dans un environnement sécurisé, inclusif et stimulant.

Cette approche partagée et pérenne contribuera à l'avenir d'un territoire solidaire et résilient, où les jeunes pourront se construire en harmonie avec les valeurs de respect, de créativité, de responsabilité et de coopération.

Ainsi, ce projet éducatif est un engagement pour l'avenir, un projet en constante évolution qui s'adapte aux défis de notre époque et aux besoins des familles, avec la conviction qu'en investissant dans l'éducation des jeunes, nous investissons dans un avenir meilleur pour toute notre communauté.